



PAGES MUNICIPALES

BUDGET 2013

Mme Sylvie Fortin Graham
Mairesse de Saint-Agapit



JANVIER 2013

Après une année de dur labeur, c'est avec fierté que j'ai présenté nos prévisions budgétaires le 17 décembre dernier. Ce budget confirme que nous avons maîtrisé les problèmes générés par l'ampleur de nos activités d'investissement dans les infrastructures municipales, allant de pair avec une croissance rapide simultanée de la municipalité. Le budget 2013 est en hausse de 9,04 % par rapport à l'an dernier, passant de 4 945 592 \$ à 5 392 511 \$.

Compte tenu de la forte croissance de la richesse foncière enregistrée au nouveau rôle déposé en novembre dernier, **la taxe foncière générale ne subit aucune hausse significative.**

Le **taux** de taxe foncière est en baisse et s'établit ainsi :

Taxe foncière	2012	2013
Résidentiel	1,0140	0.6151
Commercial et industriel	1,0507	0.9842
Agricole	0,9796	0.6151
Habitations locatives (6 logem. et +)	1,0388	0,7437
Terrains vagues desservis	1,1846	1,12302
Service de la dette :	0,3409	0,2477
Sûreté du Québec :	0,1184	0,1058
Total :	1,4733 \$	0,9686 \$

Pour faire bénéficier tous les contribuables, nous avons modulé les taux de taxe en fonction des augmentations moyennes de valeur foncière enregistrée pour chacune des catégories d'immeubles.

La catégorie des immeubles agricoles bénéficiera de la plus grosse baisse de taxe foncière. Ceci s'explique par le fait que les immeubles agricoles ont globalement démontré une hausse de valeur beaucoup moins forte que les résidences, soit 23 %, alors que l'augmentation des résidences se situe à 49 %. En 2006, lors du dépôt du nouveau rôle, nous avons décidé de fixer le taux agricole à un niveau plus bas que le taux de taxe des résidences, considérant que les immeubles agricoles supportaient la majeure partie de l'augmentation des taxes. Cette année, en ver-

tu du même principe d'équité, nous avons ramené le taux agricole au niveau des résidences.

Les résidences, comme on vient de le voir, bénéficient de la plus grande valeur ajoutée au nouveau rôle. En conséquence, nous avons fixé le taux de taxe en sorte que la plupart des résidences dont la valeur augmente pour moins de 50 % bénéficieront d'une baisse de taxes. Les résidences augmentant de valeur dans une proportion supérieure à 60 % subiront une légère hausse.

Les chalets, fermettes et maisons mobiles ont fortement augmenté de valeur, et leur valeur ajoutée se traduira par une plus forte sollicitation dans l'assiette fiscale. Le commercial et l'industriel ont augmenté modérément, en sorte que la taxe restera stable ou légèrement à la baisse.

La taxe sur le service de la dette baisse grâce à notre plus grande richesse foncière. Il en est ainsi également pour la Sûreté du Québec, même si le coût des services augmente considérablement.

La taxe frontale diminue de plus de moitié, passant de 1,2633 \$ à 0,5201 \$ du mètre linéaire.

Le **tarif d'aqueduc** reste à 110 \$, de même le **tarif de compensation pour la consommation d'eau** fixé à 2,25 \$ / 1 000 gallons pour les premiers 70 000 gallons d'eau consommée. Le **tarif pour la récupération** des matières recyclables ne change pas et s'établit à 38,90 \$, de même que le **tarif d'enlèvement des déchets et d'enfouissement**, qui s'établit à 126 \$.

Entre tous, l'assiette fiscale se départagera donc ainsi :

	Valeur foncière	2012	2013
Résidentiel	235 683 810 \$	69 %	74 %
Com. & ind.	25 255 390	10 %	8 %
Agricole	35 706 500	16 %	11 %
Hab. locative	7 179 300	3 %	2 %
Terrains vagues	10 098 600	2 %	3 %
Total :	313 923 600 \$		

L'augmentation de 446 919 \$ au budget s'établit ainsi dans la répartition des dépenses générales :



Charges	2012	2013	Écart
Administration générale	694 159	741 288	47 138
Sécurité publique	414 160	506 001	91 841
Réseau routier	629 165	735 666	106 501
Transport collectif	8 874	9 778	904
Eau et égout	461 587	521 830	60 243
Déchets domestiques	246 428	266 377	19 949
Récupération	49 975	42 500	(7475)
Cours d'eau	25 000	25 000	0
Santé et bien-être	11 472	13 500	2 228
Urbanisme	337 143	189 786	(147 357)
Complexe des Seigneuries	316 738	318 500	1 762
Chalet des Loisirs	13 105	11 800	1 305
Aréna et patinoires	362 767	415 975	53 208
Parcs et terrain de jeu	207 201	254 209	47 008
Place du Couvent	30 095	24 300	(5 795)
Gare	12 275	8 415	(3 860)
Bibliothèque	12 500	13 250	750
Musée et expositions	6 185	5 918	(267)
Intérêts	352 200	359 500	7 300
Frais de financement	45 000	30 248	(14 752)

Remboursement dette	562 900	504 568	(57 332)
Investissements	134 000	350 104	216 104
Solde disponible aréna	(30 854)	(3 218)	27 636
Remb. Fds roulement	45 911	45 830	80
Total	4 945 592	5 392 511	446 919

Pour le conseil, il était primordial de présenter aux citoyens un compte de taxes reflétant les besoins de la population tout en demeurant en bonne santé financière. Tous les gestionnaires municipaux ont travaillé d'arrache-pied pour redresser la situation financière. Le conseil municipal a épaulé l'administration sans relâche. Nous avons réussi sans couper sur les services de proximité et tout en concrétisant plusieurs projets pour la collectivité. Nous nous étions engagés personnellement à présenter un compte de taxes respectant nos valeurs de service à la société et si nous avons réussi, c'est principalement grâce au travail d'équipe.

Sylvie Fortin Graham, mairesse

L'Écho du



Complexe
DES SEIGNEURIES

Le comité du Complexe des Seigneuries a mandaté madame Micheline Beudet pour s'occuper de la décoration intérieure de l'édifice. Elle se fera un devoir et un plaisir d'entendre vos suggestions ! De plus, madame Beudet s'est chargée de faire remettre à neuf le piano droit anciennement localisé dans le Centre culturel, qui avait été entreposé dans le Garage municipal durant le temps des travaux de construction. Ce vieux piano est considéré par nous tous comme un objet d'art faisant partie du patrimoine municipal. Nous avons très hâte de voir le résultat de cette rénovation, et surtout de le mettre à votre disposition pour qu'on puisse le faire jouer comme au bon vieux temps.

Charles Desbiens, agent de marketing, de concert avec Steve Lemay, surintendant du CDS, a organisé le *Party de Noël des Seigneuries* qui consistait en un souper spectacle suivi d'une soirée vidéo danse, qui a regroupé plus de 130 personnes. Cette soirée fut un franc succès et on prépare déjà la prochaine édition.

Hydro-Québec a confirmé au représentant de la municipalité le montant de la subvention accordée dans le cadre d'un appui financier associé à l'implantation d'un système de géothermie du Complexe Des Seigneuries. Le montant accordé s'élève à 132 018,86 \$ et sera versé dans les prochains mois aux dirigeants de la municipalité.

Pierre Audesse, président





La culture entrepreneuriale chez-nous

JANVIER 2013



Préparé par Yves Gingras
conseiller municipal

PerséVert

PerséVert est une jeune entreprise de l'École secondaire Beaurivage composée de 15 jeunes persévérants et déterminés. Ils ont créé le produit SouliéJE, un carré de contreplaqué d'une grosseur de 30 centimètres par 30 centimètres couvert de bouchons de liège recyclés et entouré de cerisier rouge provenant de pièces d'armoires recyclées généreusement offertes par la compagnie Les Produits de bois Saint-Agapit. Elle comprend



À partir de la gauche, en haut : Marjorie Savard (Vice Présidente), Rosalie Bélanger (Entrepreneur), Mariane Giguère (Vice Présidente Marketing), Jessica Fillion (Entrepreneur), Steven Moreau (Vice Président Production), Justine Chamberland Thibault (Vice Présidente Technique Informatique), Myriam Desrochers (Vice Présidente Finances), Valentina Mongiardo (Entrepreneur)

À partir de la gauche, en bas : Majorie St-Martin (Présidente), Kerry-Ann Lemay (Entrepreneur), Claudia Laflamme (Entrepreneur), Rosalie Bibeau (Entrepreneur), Monika Laflamme (Vice Présidente Ressources Humaines), Pier-Olivier Montminy (Entrepreneur)

aussi six postes importants qui se rejoignent tous de part et d'autre tel que la présidence, les finances, les ressources humaines, la technologie de l'information, la production et le marketing. Les étudiants sont chapeauté par Sébastien Lemay, Caroline Martineau et Jonathan Thibodault, professeurs de l'école ainsi que nos intervenantes, Élyse Lemay, du Carrefour Jeunesse emploi de Lotbinière et Laurence Montreuil, de la Société d'aide au développement de la collectivité.

Avis public

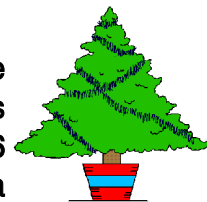
Séances du conseil municipal

Les sessions ordinaires du conseil pour l'année 2013 auront lieu aux dates suivantes et les séances se tiendront à la salle de conférence du Complexe Des Seigneuries.

14 janvier	2 juillet
4 février	5 août
4 mars	3 septembre
2 avril	7 octobre
6 mai	4 novembre
3 juin	2 décembre

COLLECTE DES ARBRES DE NOËL

Les arbres de Noël seront collectés au Garage municipal situé au 1138, rue Daigle. Les sapins devront être déposés au plus tard le dimanche 6 janvier 2013 en soirée car la collecte débutera dès le lundi matin.



Les arbres doivent être dégarnis de leurs ornements (lumières, glaçons, crochets et autres) pour éviter les accidents lors du déchiquetage.

Il est très important de déposer vos arbres avant cette date, car aucune cueillette aux portes ne sera effectuée par les employés municipaux ou par le service des vidanges.



Médailles du Jubilé de la reine



Une nouvelle médaille commémorative a été créée dans le cadre des célébrations de 2012 qui marquaient le 60e anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté la reine Elizabeth II en tant que Reine du Canada. La Médaille du Jubilé de diamant de la reine permet au Canada de rendre hommage de façon tangible à certaines personnes pour leur dévouement envers notre pays; cette distinction permet également de reconnaître les contributions et réalisations de Canadiennes et de Canadiens.



En tant que partenaire de la Fédération canadienne des municipalités, la municipalité de Saint-Agapit a été invitée à présenter la candidatures des personnes reconnues pour leur dévouement au sein de notre communauté, pour l'octroi de la médaille du Jubilé de diamant de la reine Élisabeth II.

Cette distinction honorifique importante est décernée à l'échelle nationale du Canada. Pour la mériter, le récipiendaire doit avoir apporté une contribution importante à une collectivité locale, par le travail bénévole auprès de groupes communautaires ou dans les loisirs.

La Chancellerie des distinctions honorifiques au sein du Bureau du secrétaire du Gouverneur général du Canada, qui administre le programme de la Médaille du Jubilé, a accepté d'accorder aux personnes suivantes cette distinction, à la demande du conseil municipal de Saint-Agapit :

**Lucien Béland
Gilles Belley
Armand Bilodeau
Jeannine Bourgault
Raymond Demers
Rolland Demers
Marthe Lapointe
Maxime Laroche
Noëlline Poulin Moreau
Denis Rochefort
L'abbé Georges Thibault**

Nous tenons à les féliciter pour cette distinction qui sera reçue le 24 janvier prochain au Complexe Des Seigneuries.

Sylvie Fortin Graham, mairesse

JANVIER
2013



Festival du Flocon de Neige

2e édition

En colla-
boration
avec le
Club
Lions
de Saint-
Agapit



Les 22 et 23 février, tous les résidents de St-Agapit sont invités à profiter des joies de l'hiver en compagnie des parents et amis. On se donne rendez-vous devant le Chalet des Loisirs !

Des activités pour tous les âges !

Vendredi 22 :

★ **Soirée Cinéma** ★

**Tournoi Hockey Bottines
Patinage libre au flambeau**

Samedi 23:

Glissades

Spectacles pour enfants

Soccer sur neige

Jeux gonflables

Tournoi Hockey Bottines

Tournoi de RUFF

Souper spectacle des

★ **MACADAMS** ★

**Pour information et inscrip-
tion : Patrice Boucher
418 888-4053**

**Tournoi amical de
Hockey Bottines
Festival du Flocon de St-Agapit
22 et 23 février 2013.**

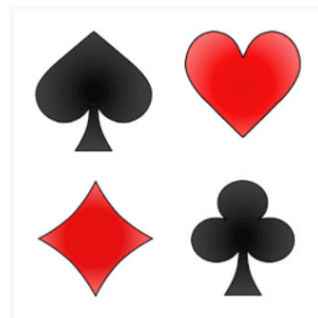
La compétition aura lieu **sur la patinoire extérieure municipale le 22 février en soirée et le 23 février en journée.**

Les joutes seront composées de deux périodes de 13 minutes non-chronométrées et d'un entracte de 4 minutes. **Le port du casque sera obligatoire.** Nous recommandons fortement le port de gants, des jambières et de la visière. Lancer frappé interdit. Rondelle molle.

Les équipes devront être formées d'au moins 6 joueurs et les matchs opposeront 3 adversaires, en plus des gardiens. Maximum : 16 équipes



Coût d'inscription pour chaque équipe : 30\$. La moitié du montant des inscriptions sera remise en bourse.



TOURNOI DE RUFF

Festival du Flocon de Neige

Dans le cadre de la deuxième édition du Festival du Flocon, un tournoi de Ruff aura lieu **le Samedi 23 février à 13 :00** au **Chalet des Loisirs** situé au 1072 avenue Bergeron à St-Agapit.

Nous sommes à la recherche de perles rares : des gens désirant former des équipes de deux joueurs.

L'inscription est de 5 \$ par personne. La moitié des montants recueillis par les inscriptions sera remise en bourse.

Pour agrémenter la journée, des dé-saltérants seront vendus sur place.

Bienvenue à tous !!!

Pour tous les intéressés : contactez monsieur Patrice Boucher, soit par téléphone en composant le 418 888 4053, ou par courriel à l'adresse loisirs@st-agapit.qc.ca. Vous pouvez également remplir les formulaires ici-bas et les déposer au bureau municipal ou à l'aréna. Il est important de donner toutes les informations demandées.

Vous avez jusqu'au vendredi 16 février pour faire vos choix et vous inscrire

TOURNOI DE HOCKEY BOTTINE :

Nom
de l'équipe : _____

Nom
du responsable : _____

Tél : _____

TOURNOI DE RUFF :

Nom des joueurs : _____

Tél : _____

Tél : _____